

ARRETE N° 25/02

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT  
PLACE DE LA MAIRIE

Le Maire de la commune de BRANSCOURT,  
Vu la loi n°82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la demande faite par l'entreprise CAMPI Couverture située à Witry-les-Reims - 12 rue des Moissons, dans le cadre des travaux de toiture au 25 rue du Haut de la Ville, côté place de la Mairie uniquement.

ARRETE

**Article 1 :** Du 17 au 31 Janvier 2025 inclus, le stationnement est interdit place de la Mairie, au droit des travaux de toiture du 25 rue du Haut de la Ville.

**Article 2 :** L'entreprise CAMPI Couverture est chargée de la mise en place et du maintien de la signalisation réglementaire nécessaire.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles, seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'Entreprise CAMPI Couverture
- Mr et Mme SALSI, propriétaires du 25 rue du Haut de la Ville
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie.
- La Communauté Urbaine du Grand Reims.

Fait à : Branscourt  
Le : 16 Janvier 2025  
P/Le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Philippe AUBIER

